RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS III - SORBONNE NOUVELLE

LICENCE

Vu le décret nº 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme JULIA CAMES, née le 12 décembre 1982 à ST-DENIS (093), en vue de son inscription à la Licence de l'information et de la communication

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la LICENCE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, mention assez bien

est décernée à Mme JULIA CAMES

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Fait à Paris, le 23 juillet 2004

Le Recteur d'Açadémie

PARIII 4729880

Le titulaire

Bernard BOSREDON

Le Président

/2004200301968

Maurice QUENET